

Tarif des taxes

Fourniture d'eau potable		
Taxe de raccordement : par bâtiment	Fr.	1'000.00
Taxe annuelle de fourniture : par installation :		
1 Robinet de ménage, batterie évier	Fr.	28.60
2 Machine à laver la vaisselle	Fr.	14.30
3 Douche	Fr.	14.30
4 Baignoire, jacuzzi	Fr.	22.00
5 Lavabo	Fr.	14.30
6 WC, urinoir	Fr.	14.30
7 Bidet	Fr.	14.30
8 Robinet supplémentaire (p.ex. garage, buanderie)	Fr.	14.30
9 Machine à laver le linge	Fr.	14.30
10 Robinet d'arrosage extérieur	Fr.	14.30
11 Fontaine privée / abreuvoir	Fr.	14.30
12 Piscine : par m ³ :	Fr.	3.30
Taxe annuelle de fourniture maximum :	Fr.	990.00
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption :	Fr.	11.00

Evacuation et traitement des eaux usées		
Taxe de raccordement : par bâtiment :	Fr.	1'500.00
Taxe annuelle (sont exonérées les positions 10 à 12 du relevé des installations) :	2,05 x la	taxe de fourniture
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption :	Fr.	11.00

Elimination et traitement des déchets		
<u>Bâtiments d'habitation :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par logement :	Fr. 159.50
Taxe annuelle proportionnelle :	Par pièce du logement :	Fr. 11.00
	Mais au maximum :	Fr. 203.50
Les résidences secondaires bénéficient d'un abattement de 15%		
<u>Hôtels, cafés, restaurants, bars, dancings, tea-rooms, buvettes :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par commerce :	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle :	Par lit selon déclaration.....	Fr. 5.50
	Par place assise sel. déclaration :	Fr. 1.10
	Mais au maximum :	Fr. 770.00
<u>Boucheries, boulangeries, commerces d'alimentation, zoo :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par commerce :	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle :	Par m ² de surface commerciale :	Fr. 2.20
	Mais au maximum :	Fr. 770.00
<u>Autres commerces, kiosques, artisans, coiffeurs, bureaux, fiduciaires, agences immobilières et autres, professions médicales, banques, magasin de sport, remontées mécaniques, etc. :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par commerce :	Fr. 165.00
Taxe annuelle proportionnelle :	Par m ² de surface commerciale :	Fr. 1.10
	Mais au maximum :	Fr. 440.00
<u>Foyers, homes, pensionnats :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par établissement :	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle :	Par place (capacité résidents) : ..	Fr. 11.00
	Mais au maximum :	Fr. 770.00
<u>Colonies, chalets pour clubs :</u>		
Taxe annuelle de base :	Par établissement :	Fr. 220.00
Taxe annuelle proportionnelle :	Par lit :	Fr. 5.50
	Mais au maximum :	Fr. 440.00
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption :	Fr.	11.00

Les taxes sont majorées de la TVA au taux en vigueur.
 Le conseil communal est compétent pour décider de l'attribution par analogie à l'une ou l'autre des catégories.
 Les taxes de déchetterie font l'objet d'un règlement et d'un tarif séparé.